RÉGION DES SOURCES

FERTILE EN POSSIBILITÉS

2019-2022

MRC des Sources

agenda 21 DES SOURCES

CRÉDITS

Rédaction et révision

- Marc Cantin
- Nathalie Durocher
- Johanie Laverdière
- Philippe Lebel
- Daniel Pitre
- Alain Roy
- Rouka Idrissa Abdoulaye

Conception graphique et photographie

- Lubie communication interactive, conception logo Agenda 21
- Virage multimédia, conception graphique du document
- Mario Leblanc, photographe
- Martin Mailhot, photographe
- Charles-Antoine Leblanc, photographe
- Normand Labbé, photographe
- Jean-Yves Boislard, photographe

ISBN 978-2-9818 466-0-0 (version imprimée)
ISBN 978-2-9818 466-1-7 (version PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2019

Ce document constitue l'outil de référence de l'Agenda 21 des Sources et de son plan d'action 2019-2022. La reproduction et la diffusion en sont fortement recommandées, à condition d'en mentionner la source.

BIOGAZ ENERGIE ECF PCF PERMANENT

Selon les produits Rolland sélectionnés, en comparaison à la moyenne de l'industrie pour des produits faits à 100% de fibres vierges, vos sauvegardes environnementales sont:

60 kg CO_2
240 km parcourus en voiture

2 GJ
7 450 ampoules 60W pendant une heure

agenda 21 DES SOURCES

LA VISION

« En 2025, la MRC des Sources est une région caractérisée par une **population fière** qui se renouvelle grâce à l'**attractivité de son territoire**. Les résidents la choisissent pour sa **qualité de vie** et ses **opportunités d'affaires et d'emploi**. L'**autonomie collective** reflète le pouvoir d'agir des individus qui y habitent. Le développement d'un pôle de **compétitivité technologique, la saine gestion de l'eau et la protection des différents paysages** ainsi que l'emphase mise sur la **formation continue** sont les assises de son **développement durable**. »*

*Vision adoptée par le Conseil de la MRC des Sources le 21 janvier 2013 par la résolution 2013-01-8283

MOT DES COPRÉSIDENTS

Hugues Grimard,
préfet de la MRC des Sources et coprésident du comité d'orientation de l'Agenda 21 des Sources

Daniel Dumas,
Représentant de la SADC des Sources et coprésident du comité d'orientation de l'Agenda 21 des Sources

Voici le 2e plan d'action de l'Agenda 21 des Sources (2019-2022), résultat d'un vaste forum et de nombreux ateliers de travail impliquant citoyens et acteurs du territoire. Le premier plan (2014-2018) a littéralement amorcé une transformation de la communauté des Sources, notamment grâce à la concrétisation de la vision élaborée au départ de la démarche, vécue comme une prophétie qui se réalise.

D'abord, un vent d'optimisme souffle de plus en plus parmi la population, face à un avenir qui s'annonce des plus prometteurs. Cet optimisme, joint à une diversification économique active et à une préoccupation de « penser et de faire » du développement durable, nous mène actuellement sur le chemin de l'innovation. Nous sommes ouverts aux idées et aux expériences nouvelles. Enfin, nous constatons une réelle présence au sein de la communauté, d'un des éléments déterminants pour la réussite d'un Agenda 21, soit la coresponsabilité. La coresponsabilité, c'est la reconnaissance que le développement durable est l'affaire de tous, que chacun y contribue à son niveau, autant individuel que collectif.

Ces constats encourageants ne doivent pas faire l'économie des efforts à réaliser pour relever les défis qui nous attendent, particulièrement à l'amorce de ce deuxième plan. Celui-ci prend les couleurs du nouvel agenda universel adopté par l'ONU (dit Agenda 2030), qui part du principe que « nous sommes tous des pays en voie de développement durable ». Ce nouvel Agenda réunit tous les acteurs de la société autour de 17 objectifs communs interdépendants appelés les ODD, c'est-à-dire les objectifs de développement durable. Ils s'inscrivent dans la continuité des finalités du développement durable, soulevées lors du premier plan d'action.

L'important est de se souvenir que nous réalisons tout ce travail pour le bien-être des gens qui nous sont chers et que l'impact positif généré par nos petites et grandes actions portera ses fruits bien au-delà des frontières de notre territoire.

Qu'est-ce qu'un **Agenda 21 local?**

Un Agenda 21 local est un projet territorial de développement durable, porté par une collectivité locale, et qui prend la forme d'un programme d'actions (programme d'actions pour le 21e siècle). C'est une démarche globale avec l'ambition collective de faire du développement durable le nouveau modèle de développement du territoire.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : La définition « officielle » du développement durable a été élaborée pour la première fois dans le Rapport Bruntland en 1987 : « le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs propres ».

Pour la MRC des Sources, il s'agit d'un outil de planification intersectoriel qui permettra d'agir localement sur le développement de la région en respect des personnes qui l'habitent, des ressources qui s'y retrouvent et des moyens disponibles. La MRC des Sources est la première au Québec à entreprendre cette démarche à l'échelle d'une MRC. Elle s'est inspirée du modèle français en participant à des échanges de coopération avec la France, échanges qui se poursuivent toujours.

LES FINALITÉS ET OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

Les dix-sept (17) objectifs établis par les États membres des Nations unies, nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous.

Notre Agenda 21 tient compte également de cinq (5) finalités du développement durable. Ce tableau présente la correspondance entre les finalités et les objectifs.

1. Épanouissement de tous les êtres humains

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
2 FAIM «ZÉRO»
1 PAS DE PAUVRETÉ
6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

2. Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

2 FAIM «ZÉRO»
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

3. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES
10 INÉGALITÉS RÉDUITES
5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ
1 PAS DE PAUVRETÉ

4. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
14 VIE AQUATIQUE
12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
2 FAIM «ZÉRO»
15 VIE TERRESTRE

5. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
15 VIE TERRESTRE
14 VIE AQUATIQUE
2 FAIM «ZÉRO»

LES CONDITIONS DE SUCCÈS

La réussite d'une démarche d'Agenda 21 local est tributaire des conditions de succès suivantes, dans sa conception, sa mise en œuvre et son évaluation :

1. Gouvernance partagée

- Une responsabilité partagée par tous
- Appropriation, coresponsabilité, contribution
- Innovation

2. Participation active

- Engagement politique fort
- Trois instances de participation (orientation, coordination, citoyens)
- Responsabilité en tant que citoyen ou acteur, au-delà des organisations

3. Transversalité

- Visée inclusive : acteurs, citoyens, organisations, élus
- Intégration des objectifs du DD aux orientations
- Croisement des regards multiples
- Impacts croisés des initiatives et actions

4. Suivi/Évaluation

- Une évaluation active, continue et participative sur les conditions de succès, les objectifs et les phases de la démarche
- Mesure de la contribution du plan d'action aux finalités et aux objectifs du DD

5. Amélioration continue

- Démarche d'apprentissage et d'amélioration dans les pratiques, les comportements et les façons de faire
- Favoriser l'appropriation territoriale de l'Agenda 21

PLAN D'ACTION

Phase 2 - plan stratégique 2019-2022

Enjeux	Orientations	Objectifs
Identité de la MRC des Sources	Valorisation de l'expression de la fierté locale	• Promouvoir nos produits et événements locaux distinctifs • Inciter les communautés à promouvoir le territoire et souligner le travail des ambassadeurs
	Amélioration de l'image médiatique	• Développer et promouvoir les projets innovants • Se doter d'un outil collectif de promotion et de veille médiatique
	Amélioration de la qualité de vie de la population	• Soutenir le développement des milieux de vie communautaires dynamiques • Intégrer la culture et les activités culturelles comme des contributeurs essentiels à la qualité de vie • S'assurer du déploiement Internet haute vitesse et de son accessibilité sur l'ensemble du territoire • Développer différentes initiatives porteuses de bien-être pour la population
Équilibre démographique	Augmentation de la population habitant la MRC des Sources	• Développer et mettre en œuvre une stratégie d'attractivité territoriale
	Augmentation de la population active	• Encourager les étudiants à rester ou à revenir après les études • Inciter et soutenir les entreprises à innover dans leurs pratiques de gestion en RH
	Augmentation de la population immigrante	• Travailler en amont pour accueillir les nouveaux arrivants • Structurer l'accueil des immigrants
Scolarisation, réussite scolaire et amélioration des compétences	Amélioration du niveau d'éducation et de qualification	• Favoriser la réussite éducative en agissant tôt et tout au long du parcours scolaire • Développer des programmes innovants qui permettent la qualification et la diplomation des adultes
	Développement d'une culture de formation continue	• Favoriser la flexibilité des horaires de travail et en cours de formation
	Développement de programmes de formation en lien avec les dynamiques socioéconomiques du territoire	• Développer une offre de formation propre à nos créneaux de développement • Développer la littératie numérique*

* « l'aptitude à comprendre et à utiliser le numérique dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité» OCDE

Enjeux	Orientations	Objectifs
Protection des plans d'eau	Conscientisation de l'impact du comportement de la population sur l'eau potable	• Poursuivre des actions de conscientisation sur les mesures de protection de l'eau et de son utilisation
	Diminution de l'impact de l'action des humains sur la qualité de l'eau des bassins versants	• Continuer d'agir sur la protection des milieux fragiles et favoriser leur restauration • Encourager et soutenir activement les bonnes pratiques en agriculture et foresterie • Accroitre la sensibilisation auprès des municipalités à une meilleure gestion des eaux de ruissellement
Diversification économique	Accompagnement des entreprises œuvrant dans la 2e et 3e transformation	• Créer des partenariats en partage de ressources • Soutenir les entreprises favorisant la production locale et la consommation de proximité
	Amélioration des liens des entreprises avec le domaine de la recherche et de l'innovation	• Accélérer le pôle d'innovation et le développement des éco-matériaux • Maillage entre les centres de recherche, institutions d'enseignement et des entreprises pour les actions innovantes
	Promotion de la culture entrepreneuriale	• Maintenir et améliorer les activités de sensibilisation et de formation pour le développement de la fibre entrepreneuriale • Favoriser la relève entrepreneuriale
	Augmentation du lien entreprises / communauté	• Valoriser une relation dynamique et innovante entre l'entreprise et la communauté
Responsabilisation des entreprises en développement durable	Conscientisation des entreprises en développement durable	• Instaurer l'économie circulaire • Valoriser les actions du développement durable • Développer des incitatifs s'adressant aux services et commerces

LES COMITÉS

Comité d'orientation :

Hugues Grimard	MRC des Sources
Daniel Dumas	SADC des Sources
Henri-Paul Bellerose	citoyen
Sylvie Chainé	citoyenne
Mario Morand	citoyen
Brigitte Dumas	Centre Local d'emploi
Marc Grimard	SADC des Sources
Sylvie Khawaja	CDC des Sources
Chantal Landry	Centre formation professionnelle
Frédéric Marcotte	MRC des Sources
Yvan Pinard	TACAF
Julie Coulombe	Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources
Rémi Brassard	CIUSSSE-CHUS

Comité de coordination :

Daniel Pitre	SADC des Sources
Marc Cantin	MRC des Sources
Nathalie Durocher	CIUSSSE-CHUS
Alain Roy	CDC des Sources
Philippe LeBel	MRC des Sources
Rouka Idrissa Abdoulaye	MRC des Sources

Comité de citoyens :

Marie-Pier Dupuis
Pascal Lapointe
Charles A. Lavigne
Mélissa Pilon
Félix Fréchette
Jean Couture
Andréanne Ladouceur
Yannick Scrosati
Daniel Champagne
Christian Perreault
Monia Grenier
Jean-François Régalbuto
Anne-Marie Corbisier
Frédéric Tremblay
Isabelle Dumont
Claude Gélineau
Anouk Wilsey
Mylène Fréchette
Sébastien Darveau
Nathaniel Bernier Roy
Marie-Pier Therrien
Diane Lauzier

REMERCIEMENTS

La construction et l'adoption de l'Agenda 21 des Sources ont été rendues possibles grâce à la participation financière des partenaires suivants :

MRC des Sources

SADC Société d'aide au développement de la collectivité DES SOURCES

agenda 21 DES SOURCES

Les réflexions qui ont permis de définir l'Agenda 21 des Sources ont nécessité la participation de citoyens bénévoles.

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé aux forums citoyens.

MRC des Sources
309, rue Chassé, Asbestos (Québec) J1T 2B4
Téléphone : 819 879-6661
www.mrcdessources.com

SADC des Sources
309, rue Chassé, Asbestos (Québec) J1T 2B4
Téléphone : 819 879-7147
www.sadcdessources.com

ISBN 978-2-9818 466-0-0 (version imprimée)

Conception : **VIRAGE** multimédia